



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

12 : Création du budget annexe La Chapelle Saint - Denis de la ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux s'est rendue propriétaire en fin d'année 2022 de la Chapelle Saint-Denis et a initié son réaménagement afin de créer une résidence de tourisme composée de 25 appartements (13 T1 et 12 T2), d'un T3 pouvant servir de logement de fonction, d'une salle multi-activités pouvant également servir de salle de petit-déjeuner, d'une réception, d'un local à vélos et d'autres équipements nécessaires à la bonne exploitation de cette résidence.

La réception des travaux de la résidence est prévue mi-juin 2024 afin de pouvoir accueillir, pour la période des JOP 2024, une délégation d'athlètes ou d'accrédités.

Cette résidence sera ensuite exploitée sous la forme d'apparts'hôtel et proposera ainsi une offre complémentaire de l'offre hôtelière, para-hôtelière et de meublés de tourisme existante sur Châteauroux et ses communes limitrophes, en se démarquant de la concurrence grâce à des chambres spacieuses, des aménagements qualitatifs et son bâti historique. Il est à noter qu'il n'existe actuellement aucune offre similaire d'initiative privée sur le territoire de la Ville de Châteauroux.

Dans la mesure où l'activité d'exploitation d'un équipement à vocation para hôtelière présente une connotation industrielle et commerciale marquée, celle-ci doit faire l'objet d'une individualisation dans un budget annexe soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Les flux financiers afférents à cette opération sont à ce stade retracés au sein du budget principal de la ville et font l'objet d'une individualisation dans un chapitre d'opération d'équipement.

Une fois terminée, l'immobilisation aura vocation à être transférée au budget annexe dédié à l'exploitation de l'équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la création d'un budget annexe de comptabilité M 4 dénommé « Chapelle Saint Denis » dans le but de retracer toutes les opérations futures afférentes à son activité

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON